

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Pontoise

Canton de Domont

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Procès-Verbal n°: P.V. – 001-2015

Du : 14 février 2015

L'an deux mille quinze, le quatorze février à 11 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire et Monsieur Gérard Wagentruz Adjoint au Maire
Mesdames Isabelle Oger et Maria Marques Fernandes Conseillères Municipales ;
Messieurs Patrice Glandières et Michel Monteiro, Conseillers Municipaux

ETAIENT ABSENTS :

Madame Malvina Boquet, Conseillère Municipale et Messieurs Bertrand Vergnaud, Adjoint au Maire,
Stéphane Brunetti et Régis Rousseau-Caffier, Conseillers Municipaux,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Gérard Wagentruz Adjoint au Maire

LA SEANCE EST OUVERTE A 11 HEURES 35

A – Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Le Maire propose que Monsieur Gérard Wagentruz, Adjoint au Maire, soit secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Gérard Wagentruz, Adjoint au Maire, comme secrétaire de séance.

001 - 2015 – Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2014 :

Considérant l'absence d'observation

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 27 novembre 2014,

002 - 2015 – Convention de mise en place d'un accueil et la restauration scolaire, le mercredi avec la Commune de Villiers Adam :

Monsieur Le Maire passe la parole à Madame Isabelle Oger, Conseillère Municipale.

Madame Isabelle Oger, Conseillère Municipale, rappelle que depuis la rentrée les enfants de Béthemont-la-Forêt sont accueillis dans le Centre de loisirs de Villiers Adam, le mercredi après la classe.

Ils bénéficient de la restauration scolaire et de l'accueil de loisirs, pendant la période scolaire uniquement.

Aujourd'hui les parents payent le tarif hors commune qui se répartit comme tel :

	Hors Commune
Restauration	5.00€
Accueil de loisirs 3h	11.30€
Accueil de loisirs 4h	14.00€
Accueil de loisirs 5h	16.25€

Aussi il est proposé que Monsieur le Maire puisse signer la convention proposée par la Commune de Villiers Adam, afin que les Béthemontois bénéficient désormais du tarif identique aux habitants de Villiers Adam ; en fonction de leur tranche d'imposition.

Cette variation des tarifs a été instaurée pour répondre aux prérogatives de la CAF qui participe aux frais de fonctionnement.

	Tranche 1	Tranche 2
Restauration	3.90€	3.90€
Accueil de loisirs 3h	6.90€	8.70€
Accueil de loisirs 4h	8.60€	10.80€
Accueil de loisirs 5h	10.00€	12.50€

En parallèle, la Commune de Béthemont-la-Forêt, participera aux frais de l'accueil comme suit :

Participation communale = coût moyen de la journée enfant – subvention CAF auquel il est demandé un euro supplémentaire pour les frais généraux.

La convention est proposée pour une année et sera renouvelable tacitement, chacune des collectivités peut la résilier de plein droit après préavis de quatre mois.

Monsieur le Maire rappelle que les élus de Béthemont-la-Forêt sont très attentifs aux questions liées à l'école, aussi, cette convention permet de répondre à des demandes de parents pour l'accueil des enfants le mercredi après-midi. Un courrier sera adressé à l'ensemble des parents d'élèves de Béthemont-la-Forêt dont un enfant est scolarisé dans une des écoles du syndicat de regroupement scolaire.

Il faut rappeler que cette action ne concerne que les enfants de Béthemont-la-Forêt car la commune de Chauvry n'a pas souhaité pour l'instant s'associer à l'accueil de loisirs proposé par la commune de Villiers Adam.

Après ces précisions, il est proposé de procéder au vote.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la Convention proposée par la Commune de Villiers Adam pour l'accueil des enfants de Béthemont-la-Forêt à l'accueil de loisirs et la restauration le mercredi pendant la période scolaire à Villiers Adam,

Considérant l'absence d'observations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la convention ci-annexée,

Autorise le Maire à signer la convention et tous les actes afférents pour sa mise en œuvre.

003 - 2015 – Mise à disposition des salles communales pendant la campagne des élections départementales :

Monsieur Le Maire précise que nous avons été sollicités pour le prêt de salle communale, par les candidats aux élections départementales.

En période d'élections les listes de candidats ou les candidats qui en font la demande auprès de la Mairie peuvent bénéficier d'une mise à disposition de salle pour des réunions électorales.

Le principe général d'égal accès des candidats aux locaux devant être strictement respecté, il convient de limiter le nombre possible de mise à disposition pendant la période de la campagne électorale, où le respect de ce principe sera rendu plus difficile pour des raisons pratiques et de capacité de prêt de salle sur une courte période.

Aussi il est proposé d'acter par une délibération le prêt à titre gracieux de salle communale.

Monsieur le Maire demande aux Membres présents s'ils ont des questions.

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2144-3,

Vu le Code Electoral et notamment ses articles L 47 et L 52-8,

Vu la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral,

Considérant les demandes de prêt émanant des candidats aux élections départementales,

Considérant l'absence d'observation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la mise à disposition des salles municipales et du mobilier, sous réserve de leur disponibilité, au profit des partis politiques dans les conditions définies ci-dessus,

Adopte le principe que les candidats et les listes de candidats pourront bénéficier des salles:

- Au maximum deux fois entre le lundi 9 mars 2015, date de l'ouverture de la campagne du 1^{er} tour et le samedi 21 mars 2015, date de sa clôture,
- Au maximum une fois entre le lundi 23 mars 2015, date de l'ouverture de la campagne du 2^{ème} tour et le samedi 28 mars 2015, date de sa clôture,

Précise que l'ensemble du dispositif ci-dessus s'applique sous réserve de la disponibilité des salles concernées au regard de leur usage premier,

Dit qu'il appartient aux partis politiques, bénéficiant de la mise à disposition de locaux municipaux, de procéder à la mise en place et au rangement du matériel et mobilier utilisés lors de leurs réunions publiques,

DIT que cette mise à disposition s'effectuera à titre gratuit.

B) – Questions diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

► Requête :

L'association « Les amis de la terre du val d'Ysieux » ont déposé le 9 février dernier au Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, un nouveau mémoire en réponse dans le cadre de la requête en annulation concernant la délibération en date du 14 mars 2013, approuvant le PLU de la commune.

Cette procédure est dans la continuité de l'action menée conjointement par les associations « Les amis de la terre du val d'Ysieux » et « Association pour la Protection de Béthemont-la-Forêt des communes environnantes et leur Environnement » engagée en mai 2013.

Monsieur le Maire précise qu'une réponse à ce mémoire est en cour de rédaction, pour être transmise au tribunal administratif.

► Quelques dates à retenir :

-Animation crêpes et loto cette après midi

-Commémoration du cessé le feu de la guerre d'Algérie le 19 mars 2015 à 9h30

-1^{er} tour des élections départementales le dimanche 22 mars de 8h00 à 20h00

-2^{ème} tour des élections départementales le dimanche 22 mars de 8h00 à 20h00

Monsieur le Maire rappelle que concernant la tenue des bureaux de vote pour les élections départementales, les élus sont invités à se rapprocher de la secrétaire de Mairie, pour indiquer leurs disponibilités pour tenir le bureau de vote.

► Information sur le dossier assainissement :

Monsieur Didier Dagonet, informe que les Elus du Syndicat d'Assainissement Collectif de la Vallée de Chauvry se sont réunis le 26 février dernier pour faire un point sur le projet et plus particulièrement sur la filière de traitement des eaux usées.

Les Elus du Syndicat qui représentent nos deux communes ont réaffirmé leur volonté de réaliser un assainissement collectif sur nos deux communes.

Toutefois, il est apparu des divergences quant au mode de traitement des eaux usées, aucune majorité n'a pu se dégager sur ce point.

Par conséquent, le projet de prêt qui avait pour objet le financement des travaux des réseaux de collecte des eaux usées et la réalisation d'une station d'épuration sur le territoire de la commune de Chauvry, n'a pas pu être signé.

A l'issue de la réunion, Monsieur Dagonet a demandé à Messieurs Delaune et Wagentruz de réétudier le dossier afin de permettre lors d'une prochaine réunion de dégager une majorité sur le point du traitement des eaux usées.

Monsieur Dagonet craint que cela engendre un retard sur le planning initialement prévu.

Monsieur Gérard Wagentruz, Adjoint au Maire, précise que des contacts sont en cours avec nos partenaires financiers et techniques et qu'il faut attendre les prochaines réunions pour savoir ce qu'il adviendra du projet.

► Point sur le RPI et les TAP :

-Mme Isabelle Oger, Conseillère Municipale, précise qu'après 6 mois de fonctionnement, les enseignantes et les parents d'élèves ont constaté que les enfants sont fatigués, avec la nouvelle organisation du temps scolaire. Aussi une réunion a été organisée afin d'envisager une modification de l'organisation des TAP, à la rentrée prochaine.

A l'unanimité, parents, enseignants et Elus suggèrent que l'animation TAP soit organisée sur le temps du midi.

Une proposition a été présentée à Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui a rendu un avis favorable

Pour que cette nouvelle organisation soit complètement validée, il conviendra de la présenter au prochain conseil d'école, ainsi qu'au conseil du Syndicat de Regroupement Scolaire.

-Monsieur le Maire ajoute que quelques parents d'élèves sont venus le voir pour connaître le devenir de notre école, car des rumeurs de fermeture de classe ou d'écoles circulent suite à une réunion du conseil municipal de Chauvry.

Monsieur Dagonet rappelle que les Elus de Béthemont-la-Forêt travaillent pour que notre école puisse poursuivre l'accueil des enfants de nos deux villages, à la rentrée prochaine dans sa configuration actuelle.

Il souligne le travail accompli par Mesdames Oger et Boquet pour que les jeunes de nos villages puissent continuer à bénéficier d'un enseignement de qualité.

Aujourd'hui, les effectifs des enfants scolarisés à Béthemont-la-Forêt et Chauvry sont en légère diminution. Aussi, un courrier sera adressé aux parents d'élèves afin qu'ils inscrivent rapidement leurs enfants pour la rentrée prochaine, pour que nous connaissions rapidement les effectifs réels.

Ce point sera débattu avec les Elus du Syndicat lors du prochain comité syndical.

Monsieur le Maire précise qu'à ce jour l'inspecteur d'académie ne lui a pas indiqué son intention de fermer une classe ou l'école.

-Madame Isabelle Oger informe qu'en collaboration avec Madame Boquet et Monsieur Monteiro, ils travaillent sur un projet de « Chasse aux œufs », ils souhaitent organiser cette manifestation au début du mois d'avril sur le terrain communal.

► **Bureau municipal :**

Madame Chantal Delamour, Adjointe au Maire, demande s'il y aura une réunion de bureau avant le prochain Conseil Municipal, qui portera sur le Budget.

Monsieur le Maire confirme que oui, cependant, la date n'est pas arrêtée car il doit préparer le budget primitif avec Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal.

► **Dépôt sauvage :**

Monsieur Patrice Glandières, Conseiller Municipal, souligne le problème récurrent des dépôts sauvages, il demande si des caméras peuvent être installées.

Monsieur le Maire précise que des actions ont déjà été entreprises avec l'ONF et qu'une sensibilisation sera faite auprès de la gendarmerie.

La problématique est surtout que l'endroit des dépôts sauvages ne se fait pas toujours sur des parcelles appartenant à la Commune et par conséquent c'est un travail collectif avec nos différents partenaires tel que le Conseil Général ou l'ONF..

► **Animation course en juin :**

Monsieur Michel Monteiro propose d'organiser une manifestation sportive, dans la forêt, type course à pieds aux beaux jours.

Monsieur le Maire demande qu'un dossier soit réalisé.

D'autre part, pour ce type de manifestation, il souligne qu'il conviendra de demander des autorisations auprès de l'ONF, de la Gendarmerie.

Monsieur Dagonet informe qu'il soutiendra ce projet auprès de nos partenaires afin d'obtenir toutes les autorisations nécessaires.

► **Signalisation routière et voirie :**

Monsieur Michel Monteiro signale la vétusté du panneau directionnel Béthemont-la-Forêt à l'intersection des routes de Taverny et Bessancourt et les trous sur la chaussée.

Monsieur le Maire précise que nous devons nous rapprocher de la Commune de Taverny car ce n'est pas sur notre territoire.

Monsieur Gérard Wagenutz, Adjoint au Maire, précise qu'il a déjà contacté, par le passé, la Commune de Taverny et jusqu'à présent cela n'a pas été suivi de résultat, cependant il faudrait refaire une demande auprès de la nouvelle municipalité.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 12h20**

Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 14 février 2015 :

001-2015	Approbation du Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 novembre 2014
002-2015	Convention de mise en place d'un accueil et la restauration scolaire, le mercredi avec la Commune de Villiers Adam
003-2015	Mise à disposition des salles communales pendant la campagne des élections départementales